REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNE DE BRUSQUE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2026

Début de la séance : 17

Présidence : Mr MAJOREL Jean-François, maire de BRUSQUE

Secrétaire de séance : Mr ISSERT Franck

Présents : Mr MAJOREL Jean-François, Mme DRESSAYRE Christelle, Mme COURTIAL Marie-Chantal, Mr REYNAUD Gilbert, Mme RECAN Julie, Mr ISSERT Franck, Mme LEFEBVRE Maryline, Mr COT François, Mme QUATREHOMME Rose.

Excusés : Mme PINO Katia ayant donné pouvoir à Mme RECAN

Mr PASTUREL Olivier ayant donné pouvoir à Mme COURTIAL Marie-Chantal

Ordre du jour : Désignation du secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 juin 2026.

Délibération accordant un dégrèvement à Mr DIDAILLER de sa facture d'eau d'un montant de 211,42 €.

Abrogation et remplacement de la délibération DCM 20250307-006 du 7 mars 2025, en modifiant les termes suivants : remplacer « qu'un acte en la forme administrative sera établi conformément à l'article L 1311-13 du CGCT avec l'assistance

d'Aveyron Ingénierie » par « qu'un acte notarié sera établi » et rédiger dans la partie « autorise » : le 1er adjoint à signer l'acte correspondant en tant que représentant de la commune, et autorise monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Délibération pour le renouvellement de la certification PEFC sur la forêt indivise Brusque et Fayet.

Délibération concernant la création d'un appartement communal dans la maison de l'ancienne poste et approbation du plan de financement.

Délibération autorisant la mairie à créer un chemin forestier pour la captation d'une nouvelle source qui alimentera en eau potable le hameau de Cribas. Une convention sera signée avec les propriétaires concernés.

DELIBERATION DU CONSEL MUNICIPAL.

- Désignation du secrétaire de séance : Mr ISSERT Franck : adopté à l'unanimité

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 29 juin 2026.

Vote : Adopté à l'unanimité

2. Dégrèvement sur la facture d'eau de Mr DIDAILLER.

En application de l'article L2224-12-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est décidé d'accorder à Mr DIDAILLER un dégrèvement sur sa facture d'eau d'un montant de 211,42€.

Vote : Adopté à l'unanimité

3. Abrogation et remplacement de la délibération DCM 20250307-006 du 7 mars 2025.

La décision concernant l'abrogation et le remplacement de la délibération DCM 20250307-006 est ajournée. EN effet, face au manque d'éléments tangibles permettant au conseil municipal de statuer, la majorité des conseillers s'avère ne pas être en mesure de prendre une décision cohérente et fiable. Ce point est donc reporté dans l'attente d'informations complémentaires.

4. Délibération pour le renouvellement de la certification PEFC sur la forêt indivise BRUSQUE et FAYET.

Il est exposé au conseil municipal, la nécessité de renouveler l'engagement de la commune dans la certification de gestion durable des forêts PEFC. Ce renouvellement, qui permet de valoriser les ventes de bois et d'accéder aux aides publiques, porte

exclusivement sur la forêt indivise de BRUSQUE et FAYET, d'une surface de 302,52 hectares. Il est précisé que la commune de FAYET prendra une délibération concordante pour donner pouvoir à la commune de BRUSQUE afin de procéder aux démarches et d'avancer la cotisation financière.

Vote : Adopté à l'unanimité

5. Délibération concernant la création d'un appartement communal dans la maison de l'ancienne poste. Approbation du projet et du plan de financement.

Le conseil municipal approuve le projet de création d'un appartement communal dans la maison de l'ancienne poste, ainsi que le plan de financement tel qu'il a été modifié lors de la présente séance.

Vote : Adopté à l'unanimité

6. Délibération autorisant la mairie à créer un chemin forestier pour la captation d'une nouvelle source qui alimentera en eau potable le hameau de Cribas.

Le conseil municipal autorise la création de ce chemin forestier et la captation de la source. Il est expressément acté qu'une convention sera signée avec les propriétaires concernés.

Vote : 7 voix pour, 4 abstentions.

Questions diverses :

- **Demande de régularisation d'eau – Mr Philippe Fabre**

  Mme Rose QUATREHOMME relaie au conseil municipal la demande de Mr Philippe FABRE. Celui-ci sollicite la régularisation ou le remboursement de sommes facturées au titre de l'abonnement au service d'eau, au motif qu'il ne possède pas de compteur individuel. Mr le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'un abonnement classique, mais du paiement d'un amortissement financier lié à son accès au réseau d'eau. Cette facturation est donc tout à fait normale et maintenue en l'état.

- **Bâtiment des mines – projet de salle pour les associations**

  Mme Julie RECAN propose de réaliser les aménagements nécessaires afin de rendre le bâtiment des Mines accessible au public. L'objectif de cette mise aux normes est d'y créer une salle réservée aux associations, renouant ainsi avec la destination initialement prévue pour cet édifice. Mr le Maire précise qu'une réunion sera prochainement organisée pour présenter ce projet aux associations concernées.

- **Projet de rénovation de la salle des fêtes**

Mme Julie RECAN propose d'étudier un projet de rénovation de la salle des fêtes. Elle présentera ultérieurement au conseil municipal un dossier global et détaillé, incluant les devis des différends artisans sollicités pour la réalisation des travaux

- **Projet de rénovation du pensionnat St Thomas**

Le maire rappelle au Conseil le projet de rénovation du pensionnat Saint Thomas présenté par Madame Lallement il informe par ailleurs que la DDT propose d'apporter son point de vue sur le bâtiment et ses possibilités de rénovation. Madame Christelle DRESSAYRE intervient pour souligner qu'il serait financièrement plus judicieux pour la commune de s'appuyer sur Aveyron ingénierie plutôt que de s'acquitter des honoraires de Madame Lallement, qui représenterait un investissement conséquent. Elle maintient qu'Aveyron ingénierie demeure le meilleur interlocuteur pour accompagner ce projet.

- **Ecole de BRUSQUE – Rencontre avec l'Inspection académique**

Mme Marie-Chantal COURTIAL s'interroge sur l'ordre du jour précis de la visite de l'Inspectrice départementale de l'Education Nationale, prévue le 21 août prochain concernant la situation de l'école de BRUSQUE. Monsieur le Maire précise avoir sollicité l'Inspection par courriel afin d'obtenir le détail des points qui seront abordés lors de cette rencontre et indique être dans l'attente de leur réponse.

- **Projet d'acquisition foncière – Terrain adjacent au pensionnat Saint-Thomas**

Mr le Maire évoque l'opportunité d'acquérir le terrain appartenant à Mme BARRE, situé à proximité immédiate du pensionnat Saint-Thomas. Il interroge l'assemblée sur la pertinence d'un tel achat. Après échange, le Conseil Municipal considère que cette acquisition éventuelle doit impérativement s'inscrire dans une réflexion plus large. Il est convenu que tout achat foncier sur ce secteur devra être étroitement corrélé à un projet global d'aménagement et de rénovation des bâtiments communaux adjacents.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h.

Le secrétaire de séance

Jean-François MAJOREL

Maire